

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article167>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| IEN Circonscription
Maromme

Prévention et suivi de l'absentéisme scolaire

- ADMINISTRATIF - signalement -

Date de mise en ligne : vendredi 20 septembre 2024

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

Le droit à l'éducation concerne tous les élèves soumis ou non à l'obligation scolaire. Le respect de l'obligation d'assiduité dans le cadre du calendrier scolaire en est le corollaire.

La prévention et le suivi de l'absentéisme scolaire sont une priorité absolue pour notre département. Cette priorité est accentuée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Afin d'éviter aux élèves une sortie du système scolaire sans qualification, l'ensemble des équipes éducatives et les différents partenaires se doivent d'être mobilisés pour mettre en place des actions de prévention (I) et de suivi de l'absentéisme (II), et favoriser, dans le cadre d'instances dédiées, un dialogue ouvert et constructif avec les familles. Ce dialogue constructif ne dispense pas de signaler les absences à la DSDEN mais permet d'expliquer les obligations légales de chacun.

Procédure de contrôle de l'assiduité :

Liste des personnes ressources par bassin :

Fiche de contrôle de l'assiduité scolaire à télécharger ci-dessous au format Word :

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/sites/maromme.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

Dossier individuel de contrôle de l'assiduité scolaire